

Technicien(ne) supérieur(e) des transports de personnes

RNCP4033 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	311n
Code(s) ROME	N4202, N4204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	27/12/2019

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Dans le respect de la réglementation et de la politique de ressources humaines de l'entreprise, le (la) technicien (ne) supérieur (e) des transports de personnes élabore des solutions pour la construction des réseaux de transports urbains ou interurbains et pilote tout ou partie des activités de transports de personnes afin de garantir les niveaux de productivité et de service visés.

A partir d'une demande de prestation de transport, le (la) technicien (ne) supérieur (e) des transports de personnes évalue les besoins en conducteurs et en matériels nécessaires au bon fonctionnement des lignes et réseaux. Il (elle) dimensionne et planifie les moyens humains et matériels. Il (elle) étudie la rentabilité des opérations de transports. Il (elle) formalise par écrit et argumente des solutions de transport dans le cadre d'appui au service commercial.

Le (la) technicien (ne) supérieur (e) des transports de personnes assure le suivi des opérations et remédie aux aléas de l'exploitation en réajustant en temps réel les moyens humains et matériels. Il (elle) analyse et enregistre les dysfonctionnements en respectant les procédures de l'entreprise. Il (elle) contrôle et analyse les documents et données d'exploitation. Il (elle) traite les données relatives à la préparation de la paie des conducteurs. Il (elle) anime et encadre les équipes de conducteurs.

Il (elle) prend en compte et s'assure du respect de la réglementation sociale européenne. Il (elle) veille à optimiser le rapport coût qualité de service des prestations.

Sous l'autorité du responsable d'exploitation, du responsable études et méthodes ou du directeur de réseau, le (la) technicien (ne) supérieur (e) des transports de personnes est en contact permanent avec les conducteurs. Il (elle) est aussi en relation avec les clients ou les autorités organisatrices, les personnels de maintenance des véhicules, les confrères et d'autres interlocuteurs internes et externes à l'entreprise.

Le (la) technicien (ne) supérieur (e) des transports de personnes exerce son emploi au sein d'entreprises d'exploitation de transport routier de personnes, son activité peut varier selon la taille et le type de transport, collectif urbain ou interurbain, scolaire, touristique, occasionnel.

L'emploi est sédentaire et s'exerce au sein d'un service exploitation ou études et méthodes. Il peut occasionner des déplacements sur les secteurs géographiques desservis. Les horaires, aménageables selon le type d'activités de l'entreprise, peuvent être décalés et inclure des astreintes.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Organiser et planifier les moyens techniques et humains permettant le transport routier de personnes
Construire le graphicaire répondant à la demande du client.

Déterminer l'habillage des services des conducteurs.
 Planifier les moyens humains et matériels.
 Etudier la rentabilité d'une prestation de transport.
 Argumenter une solution de transport.
 2. Coordonner et piloter les opérations de transport routier de personnes
 Remédier aux aléas et assurer le suivi de l'activité.
 Contrôler et analyser les documents et données d'exploitation.
 Traiter les données relatives à la prépaie des conducteurs.
 Animer et encadrer une équipe de conducteurs.
 Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)
 Communiquer au quotidien au sein d'une structure d'exploitation des transports de personnes.

Blocs de compétences

RNCP4033BC01 — Organiser et planifier les moyens techniques et humains permettant le transport routier de personnes

LISTE DE COMPÉTENCES

Construire le graphicaire répondant à la demande du client.
 Déterminer l'habillage des services des conducteurs.
 Planifier les moyens humains et matériels.
 Etudier la rentabilité d'une prestation de transport.
 Argumenter une solution de transport.

RNCP4033BC02 — Coordonner et piloter les opérations de transport routier de personnes

LISTE DE COMPÉTENCES

Remédier aux aléas et assurer le suivi de l'activité.
 Contrôler et analyser les documents et données d'exploitation.
 Traiter les données relatives à la prépaie des conducteurs.
 Animer et encadrer une équipe de conducteurs.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :
 Entreprises d'exploitation de transport routier de personnes, transport collectif urbain ou interurbain, scolaire, touristique, occasionnel.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Technicien (ne) d'exploitation de lignes - technicien (ne) d'exploitation transport routier de personnes - agent d'exploitation - coordinateur d'exploitation - agent de planning - responsable planification - chargé (e) méthodes - technicien (ne) méthodes ; - technicien (ne) études et méthodes - régulateur réseau transport routier de personnes.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Néant

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 313 €

Familles professionnelles (FAP)	J4X62 — Employés administratifs et commerciaux des transports · tension 1/5 (Très faible) J5X40 — Agents d'exploitation du transport · tension 3/5 (Modérée) J5X80 — Techniciens d'exploitation et d'administration des transports · tension 4/5 (Élevée) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	5 982
Jugés difficiles à recruter	30 %
Emplois saisonniers	22 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X62 — Employés administratifs et commerciaux des transports J5X40 — Agents d'exploitation du transport J5X80 — Techniciens d'exploitation et d'administration des transports J6X90 — Cadres des transports et du tourisme

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 27/12/2019

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP34372

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4033/>